

Montreuil, le 08/08/2021

DRCPM

OBJET

Sous-direction production,
gestion des comptes,
fiabilisation

VLU-grands comptes et VM

Affaire suivie par :
BLAYE DUBOIS Nadine,
WINTGENS Claire

Bénéficiaires du versement mobilité (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales) et instauration du versement mobilité (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

Texte(s) à annoter :
LCIRC-2014-0000040

Par délibération du 30 juin 2021, la communauté de communes du Pays de Sainte Odile a décidé de maintenir le versement mobilité existant sur la commune d'OBERNAI au taux de 0,50% et d'instaurer le versement mobilité sur les autres communes de son périmètre (Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim et Niedernai) au taux identique de 0,50 % à compter du 1er août 2021.

Cette décision entraîne la clôture du code partenaire 9306702 au 31/07/21 et la création du code partenaire 9306706 au 01/08/21.

Par arrêté préfectoral du 25 juin 2021, la compétence mobilité a été transférée à la communauté de communes du Pays de Sainte Odile (CCPSO).

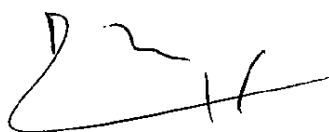
Par délibération du 30 juin 2021, la CCPSO a décidé de maintenir le versement mobilité existant sur la commune d'OBERNAI au taux de 0,50% et d'instaurer le versement mobilité sur les autres communes de son périmètre (Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim et Niedernai) au taux identique de 0,50 % à compter du 1er août 2021.

Cette décision entraîne la clôture du code partenaire 9306702 au 31/07/21 et la création du code partenaire 9306706 au 01/08/21.

Les informations relatives au champ d'application, aux taux, au recouvrement et au reversement du versement mobilité sont regroupées dans le tableau ci-joint.

Nicolas DELAFORGE,

**Directeur de la relation cotisant, de la production
et de la maîtrise des activités**



CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT MOBILITE
(art. L.2333.64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPSO)

IDENTIFIANT N° 9306706

COMMUNES CONCERNEES	CODE INSEE	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	URSSAF DE LIAISON
Bernardswiller	67031	67210	0,50%	01/08/2021	ALSACE
Innenheim	67223	67880			
Krautergersheim	67248	67880			
Meistratzheim	67286	67210			
Niedernai	67329	67210			
Obernai	67348	67210			

Bénéficiaire du versement mobilité :

CC du Pays de Sainte Odile
38 Rue du Maréchal Koenig

67210 OBERNAI

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

Trésorerie d'ERSTEIN COLLECTIVITES
2 rue de la Savoie
67151 ERSTEIN CEDEX

BDF
30001 00806 D6750000000 01

IBAN : FR35 3000 1008 06D6 7500 0000 001
BIC : BDFEFRPPCCT